

# Les Secours en France, « mode d'emploi »

## INTRODUCTION

Le système de secours en France est sans doute le plus compliqué du monde (pompiers, militaires, gendarmes, médecin du SAMU, secouristes bénévoles, pompiers volontaires, CRS, sauveteurs saisonniers, marins pompiers, ambulances blanches, rouges, kakis, avec une croix bleue, une croix rouge, une croix blanche, pas de croix du tout, des sirènes à deux tons, trois tons il y en a pour tous les goûts !) Je me garderai bien de porter un jugement sur l'efficacité de ce système mais si vous souhaitez comprendre comment ça marche, ce dossier est pour vous.

### Essayons de prendre les choses dans l'ordre.

Avant toute chose un principe propre à la France :

On ne transporte aux urgences que les blessés et les victimes dont l'état ne présente pas de danger immédiat. Si une victime est dans un état grave, voire critique, c'est **l'hôpital qui vient au malade**.

Les séries télévisées américaines ont rendu complexe le travail des sauveteurs français car les gens s'attendent à ce que les ambulanciers emmènent de toute urgence la victime à l'hôpital et que dès son arrivée une flopée d'infirmières et de médecins prennent en charge la victime. Or, en France, les gens qui arrivent à l'hôpital sont soit dans un état stable, soit ont déjà été pris en charge par une équipe médicale qui s'est déplacée. (Lisez la suite vous allez comprendre).

Tout d'abord il faut savoir qu'on peut utiliser une ambulance :

- 1 Pour transporter une victime du lieu de l'accident vers les urgences de l'hôpital  
*On appelle ça le secours à victime ou le prompt secours.*  
*On parle également de transport primaire.*
- 2 Pour transporter un blessé ou un malade d'un hôpital ou d'une clinique vers un autre hôpital ou une autre clinique.  
*On appelle généralement cela un transfert ou un transport secondaire.*
- 3 Pour transporter un malade de son domicile vers un centre d'analyse, un centre de radiographies ou d'analyse

1ère partie : Les intervenants

2ème partie : les véhicules utilisés, la composition des équipages et les diplômes

3ème partie : Comment ça marche ?

4ème partie : les cas particuliers (mer, montagne)

Dans chacun des cas on peut avoir recours à un transport médicalisé ou non-médicalisé (avec un médecin à bord ou pas). La présence du médecin étant conditionnée par l'état du malade.

## I LES INTERVENANTS

### I.I Les Sapeurs pompiers

En France les sapeurs pompiers peuvent être soit :

- **Volontaires** (à ne pas confondre avec bénévoles). Les volontaires représentent 85% des effectifs pompiers en France (environ 200 000 personnes). Ils assurent des gardes plus ou moins fréquemment (tout au long de l'année ou de façon saisonnière) en plus de leurs activités professionnelles.
- **Professionnels** (environ 30 000 hommes et femmes, fonctionnaires territoriaux recrutés sur concours et affectés essentiellement dans les grandes agglomérations et les centres de secours importants (nombre d'interventions suffisant pour justifier du personnel à temps plein)
- **Militaires** (à Paris et dans les trois arrondissements limitrophes (92, 93 et 94) où il s'agit de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris, et à Marseille où intervient le Bataillon des Marins Pompiers de Marseille). Les pompiers militaires sont environ 11000 dont 7000 à Paris.

*Pour la petite histoire : Les pompiers de Paris ont été créés en 1716 sur ordonnance royale (les gardes-pompes de la Ville de Paris) puis militarisés et organisés en bataillon par Napoléon en 1811 à la suite de l'incendie de l'Ambassade d'Autriche . Ils forment aujourd'hui une brigade du Génie*

Qu'ils soient civils ou militaires, les pompiers utilisent les grades de l'armée de terre. Si le fonctionnement est assez similaire, les noms des véhicules, les normes, les abréviations sont la plupart du temps différentes (ce serait trop simple !).

#### Leurs missions :

- **Des interventions de secours en équipe non-médicalisées** (mais uniquement en transport primaire car les pompiers n'interviennent que s'il y a une notion d'URGENCE).
  - **sur la voie publique** qui est normalement leur domaine réservé.
  - **à domicile** lorsqu'il existe une convention particulière (à Paris notamment), ce qui est normalement le domaine réservé des ambulances privées et du SAMU (croix bleue sur véhicules blancs).
- **Des interventions typiquement pompières** (éteindre le feu, "dépercher" des chats, intervenir en cas de fuite de gaz, casser des portes, évacuer des sinistrés en cas d'inondations, etc.)
- **Des interventions de secours médicalisées :**
  - En utilisant des véhicules déjà équipés pour n'intervenir qu'avec un médecin. Ces véhicules qu'ils soient pompiers ou non s'appellent des UMH. Unités Mobiles Hospitalières. Il y a dans ces véhicules tout ce qui est nécessaire à un médecin urgentiste pour réanimer une victime. (A Paris les UMH des pompiers s'appellent des AR pour Ambulance de Réanimation).
  - En faisant monter un médecin avec un "lot médical" à bord d'un véhicule normalement non médicalisé (urgentiste, généraliste, ou même un médecin en présent fortuitement sur les lieux (vacanciers par exemple) qui renforce l'équipe de secours sur une intervention (c'est rare mais ça arrive !).

*Les médecins se différencient des autres officiers par leurs grades qui sont cousus sur un carré de velours mauve. S'il s'agit de médecins conventionnés le grade est remplacé par un boulet doré.*

## I.II Le SAMU (Service d'Aide médicale Urgente)

Le SAMU à quatre vocations :

- 1 Prodiguer des conseils médicaux par téléphone (15, appel gratuit).
- 2 Faire intervenir aux domiciles des gens qui appellent, un intervenant adapté à la situation supposée (médecin de garde, sos médecin, psychiatre de garde, équipe de secours etc.)
- 3 Envoyer sur les lieux d'un accident un véhicule médicalisé soit parce que le motif de l'appel semble nécessiter la présence d'un médecin, soit à la demande d'un véhicule non-médicalisé qui demande l'assistance d'une équipe médicale aux vues de l'état de la victime ou du malade.
- 4 La régulation des secours sur son département (organiser les transferts, trouver les hôpitaux de destinations pour les blessés et les malades, etc.).

Pour encore corser un peu, le SAMU est un service qui ne se déplace pas. Ce sont les SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) qui se déplacent vers les lieux d'un accident. Les SMUR peuvent être des UMH, des VL, des **VLR** (Véhicules Légers Rapides), des hélicoptères etc.

Pour simplifier disons donc qu'un SMUR, une UMH ou une AR, c'est la même chose. C'est un hôpital sur roue qui se déplace vers la victime avec un médecin urgentiste à son bord.

*Outre certaines dérogations (pour les pompiers notamment) les médecins qui interviennent dans les UMH sont des anesthésistes réanimateurs (internes ou docteurs) ou des médecins titulaires de la CAMU qui est la Capacité de Médecine d'Urgence).*

*Les SMUR du SAMU, ainsi que TOUS les véhicules de lutte contre les incendies sont avec les véhicules de Police, les seuls véhicules prioritaires. Pour les autres, le code de la route précise néanmoins qu'il faut leur faciliter le passage.*

## I.III Les ambulanciers privés

Leur champ d'action de prédilection est le transport sanitaire sans notion d'urgence et les interventions à domicile.

Ils interviennent :

- 1 Seuls dans une voiture normale sans gyrophare ni sirène pour transporter des malades. On appelle ce type d'ambulance un VSL - Véhicule Sanitaire Léger. (Berline blanche à 4 portes avec appuis-tête, marquée d'une croix bleue)

*Une visite médicale à la préfecture, deux ans de permis et un diplôme de secourisme de base type AFPS suffisent pour être ambulancier en VSL.*

- 2 À deux, pour transporter des malades allongés, dialysés ou perfusés. Ces ambulances n'ont pas de gyrophare mais un phare (ou une rampe de phare) bleu à éclat et utilisent une sirène à trois tons (pin-pon-pin)

Les autres automobilistes se doivent de leur faciliter le passage mais ils ne sont pas prioritaires.

*Le conducteur du véhicule doit simplement posséder son extension de permis "ambulance", le second est l'ambulancier. Il possède un diplôme qui s'appelle le CCA Certificat de Capacité d'Ambulancier (formation intensive de trois à cinq mois).*

- 3 Comme rien n'est jamais simple, il arrive aussi aux ambulanciers privés de faire du secours d'urgence. Ils interviennent alors à la demande des SAMU. On appelle alors leurs véhicules des **ASSU** Ambulances de Secours et de Soins d'Urgence.

*Parfois sur ces véhicules il y a écrit ATSU qui veut dire Association de Transport Sanitaire Urgent, pourquoi cette différenciation ? Sans doute parce que ça serait trop simple sinon...*

## I.IV Les associations

Des secouristes bénévoles issus d'associations interviennent en se mettant à la disposition des pouvoirs publics (pompiers, SAMU, préfectures etc.).

Ces équipes de secours sont insérées aux dispositifs de secours. Soit sur des dispositifs préventifs tels que ceux mis en place lors des grandes manifestations festives ou sportives (Marathons, férias, feux d'artifices, raves party etc.) soit en renforçant les dispositifs de secours à victimes (elles partent alors en intervention comme une ambulance du SAMU ou des pompiers et interviennent sur la voie publique ou au domicile des personnes qui ont appelé les secours).

Les associations peuvent aussi organiser de façon autonome des DPS (Dispositif Préventif de Secours) à la demande spécifique d'organisateur de festivités ou de clubs sportifs qui sont obligés (par leur règlement ou par la loi) de disposer d'un poste de secours.

### La Croix-Rouge Française

Les activités de secourisme de la Croix-Rouge varient selon les départements et les conventions spécifiques passées avec les pouvoirs publics (SAMU, préfectures, etc.)

A Paris par exemple, la Croix-Rouge met tous les week-ends et les jours fériés au minimum 6 ambulances à disposition du SAMU et de la BSPP dont 3 au minimum à l'intérieur des CS (Centre de Secours)

Dans le 92 des véhicules de la CRF assurent des missions pour le SAMU tous les jours. Dans le 93, le 94 et depuis peu le 95, des ambulances de la CRF assurent pour le SAMU les interventions de premiers secours qui ne nécessitent pas l'engagement d'un véhicule médicalisé.

Sur tout le territoire français, des ambulances de la Croix-Rouge suivent des courses cyclistes, restent aux abords des stades, assurent une présence lors d'événement tels que Brest 2000, le Marathon de paris, les Francophilies de La Rochelle, le Carnaval de Nice, etc.

Certaines équipes de la Croix-Rouge sont constituées de professionnels et assurent la couverture sanitaire des parcs des expositions, des salons, de certaines émissions de télévision ou de grands rassemblements de candidats pour des concours administratifs (Versailles, Villepinte et Le Bourget notamment).

Les secouristes de la CRF sont réunis en équipes qu'on appelle des ESCRF.

## Les associations de Protection Civile

Les Associations de Protection Civile étaient auparavant des équipes de bénévoles subventionnées par les municipalités et très vaguement rémunérées (quelques dizaines de francs par garde pour les secouristes). Il s'agit désormais d'associations loi 1901.

Regroupées en associations départementales (ADPC) Leurs actions sont essentiellement le secourisme et de la formation aux premiers secours. La Fédération Nationale de Protection Civile chapeaute ses ADPC mais aussi une kyrielle de petites associations portant des noms assez divers et arborant toutes le logo de la Protection Civile (UDPC, UDPS etc.)

A Paris, La Protection Civile de Paris (appellation toute neuve qui remplace l'ancienne SPC 75) couvre à quelques détails près le même type de missions que la CRF. Parfois même, les mêmes missions, mais rarement ensemble, plus souvent l'une à côté de l'autre ou l'une en face de l'autre quand il s'agit des Champs Elysées.

Sur le reste du territoire, les ADPC ont un fonctionnement quasi identique aux ESCRF de leur département.

*Pour les associations, si l'un des bénévoles est médecin il ne peut prétendre à faire médicaliser son véhicule. La quasi-totalité des équipes secouristes associatives possèdent des véhicules d'ambulance mais n'ont pas forcément l'accord de leur SAMU pour transporter des victimes. Il existe autant de cas de figure que de département.*

## Les autres associations

Elles sont nombreuses et diverses.

La **FFSS** Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme intervient très ponctuellement sur le terrain et possède quelques véhicules de secours. La FFSS est spécialisée dans la formation aux premiers secours et notamment aux diplômés de sauvetage. C'est avant tout une Fédération sportive (Organisation des compétitions de sauvetage).

La **Croix-Blanche**, qui n'existe pas sur tout le territoire et dont l'action reste limitée. On la connaît notamment parce que c'est elle qui intervient au Parc des Princes pour les matchs de football et de rugby, assurant les premiers soins aux abords de la pelouse et pour brancarder les joueurs. Étonnamment, c'est une autre association qui tient les infirmeries destinées aux spectateurs.

La **NSSM** (voir secours spécialisés)

**SSF** Secouristes Sans Frontières n'intervient normalement qu'en dehors de nos frontières en cas de grandes catastrophes, les membres de SSF faisant généralement partie d'une des associations citées plus haut ou étant pompiers.

Les Œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de la **Croix De Malte**, tout droit issu des templiers et dont l'action est relativement limitée dans le domaine du secours d'urgence même si l'ordre possède des véhicules de secours.

Bien d'autres associations existent mais surtout dans le domaine de la formation aux premiers secours sans avoir d'activités opérationnelles (Sauveteurs des P et T, l'ANIMS etc.)

De nombreux articles et dossiers retraçant l'historique des associations sont disponibles sur le site [www.secourisme-pratique.com](http://www.secourisme-pratique.com)

## I.V La Sécurité Civile

Là, ça devient assez compliqué car la sécurité civile, c'est à la fois des secouristes, des pompiers, des militaires et des sauveteurs qui interviennent à l'étranger. Anciennement appelé la "défense passive", la sécurité civile est l'ensemble des moyens dont dispose la France pour faire face à toutes calamités naturelles (inondation...) ou volontaires (attentat, guerre...) et en limiter les effets afin de protéger la population et l'économie du pays.

La Sécurité Civile est entre autres constituée d'unités de l'armée de terre que l'on appelle des UIISC Unités d'Instruction et d'Interventions de la Sécurité Civile

### Plusieurs missions :

#### Les secours aériens

Le Groupement des Moyens Aériens de la Sécurité Civile possède des hélicoptères qu'il met à la disposition des pompiers ou du SAMU pour les transports de longue distance, très spécialisés, ou en zone isolée ou difficile d'accès.

Il gère également la totalité du parc d'avions bombardiers d'eau pour les incendies de forêt (les fameux Canadairs).

Par exemple, les pilotes de la Sécurité Civile étant des militaires, ils sont les seuls à pouvoir survoler Paris et y atterrir en cas d'évacuation sanitaire par air. L'hélicoptère du SAMU de Paris n'ayant pas cette autorisation.

#### Les missions de renfort

Les pompiers des UIISC renforcent les dispositifs locaux dans les zones à risque, l'été.

Ils sont présents en Corse, dans le midi et dans le Sud Ouest pendant les quatre mois les plus chauds de l'année.

Ils détachent également des unités ultra spécialisées en cas de grandes catastrophes.

#### Les missions Internationales

Dès lors qu'une catastrophe survient dans le monde, le gouvernement français détache une ou plusieurs unités pour aider le pays sinistré. Il s'agit selon les cas d'équipes cynophiles, médicales, de spécialistes en déblaiement ou en recherche de personnes.

#### Les missions de déminage

Par exemple pour neutraliser les obus et les engins explosifs des deux dernières guerres.

## II LES VEHICULES, LES EQUIPAGES, LES DIPLOMES

### II.I Les ambulances de premiers-secours

Normalement, les mots "secours d'urgence" doivent être inscrits sur ces ambulances, même si ce n'est pas toujours le cas...

Elles sont obligatoirement équipées d'un gyrophare (phare bleu tournant) et d'un avertisseur sonore pneumatique ou électronique à deux tons (Pin-Pon) le pinpon est plus ou moins long selon les services, le plus court étant la police, qui, rappelons le, ne fait PLUS DU TOUT de premiers secours (les nostalgiques de police-secours devront s'y faire).

La norme de référence est le **VSAV** Véhicule de Secours et d'Assistance à Victimes pour les pompiers [NIT 330 de 2001] et l'ASSU pour les ambulances (voir plus haut).

Les **VSAV** devront remplacer à termes les **PSR** des pompiers de Paris et les **VSAB** des autres départements.

L'équipage d'un VSAV est constitué de 3 à 5 secouristes titulaires du CFAPSE (Certificat de Formation Aux Premiers Secours en Equipe) et depuis 2001 de l'AFUDSA (Attestation de Formation à l'Utilisation du Défibrillateur Semi-Automatique) dont un chef d'agrès.

Il faut savoir qu'à ce jour, aucun diplôme officiel de chef d'intervention n'existe. Les associations et les organismes déterminent donc eux-mêmes leur politique des nominations des responsables d'intervention.

En principe, il devrait y avoir un CCA pour pouvoir assurer le transport mais les pompiers agissent sous dérogation (et par extension les associations qui travaillent sous leur coupe). C'est entre autre pour cette raison que dans certains départements, les secouristes associatifs n'ont toujours pas le droit de transporter leurs victimes à l'hôpital.

Les véhicules des associations (Croix-Rouge, Protection Civile, ...), lorsqu'ils remplacent un **VSAV** dans les Centres de Secours doivent respecter la norme **VSAB**. Néanmoins pour une raison inconnue, les ambulances de la Croix-Rouge s'appellent des **ASM** Antennes Spécialisées Mobiles et celles de la Protection Civile des **PSM** Poste de Secours Mobile ou **VPS** Véhicule de Premiers Secours. Tout cela désigne la même chose, une ambulance équipée d'oxygène et d'un brancard pouvant transporter un blessé allongé !

Sur le reste de la France, les pompiers utilisent tous des **VSAB**.

### II.II Les UMH

L'équipage d'une **UMH** est normalement constitué d'un médecin et de deux ambulanciers diplômés du CCA. Fréquemment on leur adjoint un(e) infirmier(e) diplômé ou en cours de formation. Parfois l'un des ambulanciers est remplacé par un second médecin en formation.

Dans certains cas les véhicules et les ambulanciers travaillent pour des entreprises d'ambulances privées et seul le médecin dépend du SAMU.

Ils arrivent que des médecins se déplacent avec un seul ambulancier à bord de VLR. Ces véhicules permettent une arrivée précoce sur les lieux mais ne permettent pas d'évacuer le blessé vers l'hôpital.

### III COMMENT CA MARCHE ?

Tous les départements ne fonctionnent de la même façon.

Il existe deux numéros d'appel (trois si l'on compte le 17, la police, pour ce qui concerne les troubles de l'ordre public et la sécurité des biens et des personnes ; quatre si l'on compte le 112, numéro d'appel européen).

**Le 15** est géré par le **SAMU**.

*Les appels arrivent au CRRA Centre de Réception et de Régulation des Appels, parfois aussi appelé Le centre 15.*

**Deux cas particuliers : le SAMU 75 qui gère l'ensemble des appels provenant des TGV ainsi que des avions d'Air France (y compris hors de l'espace aérien français) d'une part, le SAMU de Toulouse qui reçoit et régule l'ensemble des appels provenant des navires en mer d'autre part.**

**Le 18** qui en province vous amène au **CTA** Centre de Traitement de l'Alerte.

Le principe est le suivant : Un témoin appelle le 15 ou le 18. Un permanencier reçoit l'appel et l'enregistre.

Il gère directement l'appel si la situation est claire et simple ou rebascule l'appel au médecin régulateur. Le centre 15 (CRRA) ou le CTA choisit le moyen le plus adapté à la situation. Le premier véhicule sur place est généralement le véhicule de premiers secours. Les secouristes mettent en œuvre les gestes élémentaires et urgents et font un bilan de l'état de la victime. Ce bilan est transmis par radio ou par téléphone au médecin régulateur qui décide de la suite à donner.

Dans l'absolu les quatre numéros le 15, le 17, le 18 et le 112 (qui est réservé à tous les résidents de l'Union Européenne dès lors qu'ils se trouvent dans un autre pays de la CEE que le leur), sont interconnectés. Cela implique que quel que soit le numéro composé, vous êtes sûr que votre appel va aboutir à l'envoi du véhicule le plus adapté à la situation. Dans l'absolu...

Si la victime est stable et qu'il n'y a pas de risque vital immédiat, les secouristes transportent aux urgences.

S'il y a une suspicion de risque vital (détresse vitale en jargon secouriste), on ne déplace pas la victime mais on dépêche sur place une équipe médicale qui va faire un diagnostic. Ensuite la personne est soit laissée sur place, soit transportée par les secouristes, soit médicalisée immédiatement et transportée au moyen d'une UMH.

C'est surtout sur Paris Petite Couronne que ce fonctionnement complexe entraîne des situations invraisemblables. Le nombre d'interventions y est extrêmement important dans une zone géographique minuscule (*6 millions d'habitants et près d'un quart des interventions de premiers secours...*).

Certains médecins du SAMU se prennent parfois à rêver d'une salle de régulation unique avec l'ensemble des régulateurs réunis et un seul système d'intervention à l'instar de 99 % des autres pays qui ne nous envient pas notre système à numéros multiples et nos querelles de clochers entre pouvoirs publics.

*Le 112 qui devait remédier à ce problème de choix multiple n'est pour l'instant opérationnel qu'en province (fusion des CODIS et des centres 15 avec la création des CTA. Ce n'est pas le cas en région parisienne et dans quelques autres départements).*

## IV SECOURS EN MILIEUX DIFFICILES OU SPECIAUX

Quelques bizarreries du système font qu'en plus de tout ce beau monde, certains domaines des secours en France sont gérés par des organismes qui n'ont pas forcément vocation à être là où ils sont.

C'est le cas des secouristes en **montagne** par exemple. Outre les associations de guides, les pompiers et le SAMU, la recherche et le sauvetage en montagne est confié selon les endroits, soit à la sécurité civile, soit à la police nationale, soit aux gendarmes. C'est le cas notamment des **PGM** Pelotons de Gendarmerie de Montagne et des **PGHM** Pelotons de Gendarmerie de Haute Montagne dont le célèbre PGHM de Chamonix qui avec son hélicoptère couvre une partie des Alpes et va à la rencontre des alpinistes ou des randonneurs en situation difficile.

Idem pour les bords de **mer** où les secours peuvent être assurés par la **SNSM** Société Nationale de Sauvetage en Mer, les CRS ou les sapeurs pompiers (plus rarement). La présence des **CRS** pour assurer le sauvetage des baigneurs peut surprendre mais les MNS (Maître Nageurs Sauveteurs) qui assurent ces surveillances pendant 4 mois sont incorporés dans des pelotons de CRS "classiques" le reste de l'année où ils assurent des missions de maintien de l'ordre.

Ils sont parfois accompagnés par des civils saisonniers qui sont gérés directement par la SNSM.

**Pour être saisonnier sur les plages** (campagne d'un mois minimum), c'est un peu le parcours du combattant. Outre un niveau au-delà de la moyenne en natation et une forme physique exemplaire, les membres de la SNSM doivent avoir en plus du CFAPSE, le BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), le permis bateau et une licence de radiotéléphoniste restreint. Ils ne sont pas bénévoles et sont défrayés pour leur participation aux campagnes "été" (aux alentours du SMIC plus le logement)

Au large, territoire de la compétence du préfet maritime (amiral de la Marine Nationale) c'est au choix la Marine Nationale, la Gendarmerie Maritime, la SNSM voire les Services des Douanes qui interviennent pour porter assistance.

Mais surtout, **tous les marins qui se doivent de porter assistance à tous navires et marins en détresse** (coutume maritime).

L'association **Spéléo-Secours Français** est composée de spécialistes (réputés jusqu'à l'étranger) du sauvetage et du secourisme dans les milieux souterrains (galeries, puits...) qui interviennent afin de secourir leurs collègues spéléologues ou tout autre personnes blessé, coincée ou bloquée. C'est pratiquement toujours à eux que l'on fait appel lorsque des spéléologues sont surpris par une montée des eaux ou sont portés disparus.

Des unités de pompiers sont également spécialisées dans les interventions souterraines ou extrêmement difficiles. Ce sont des unités d'élite parmi les plus difficiles à intégrer.

Deux appellations ; A Paris cette unité s'appelle le **GREP** (Groupe de Recherche et d'Exploration Profonde) et dans le reste de la France, le **GRIMP** (Groupe de Recherche et d'Intervention en Milieu Périlleux).

## CONCLUSION

J'espère que ce document a répondu aux questions que vous vous posiez sur l'organisation des secours en France. Il ne prend pas du tout en compte les événements exceptionnels tels que les plans ORSEC ou les plans rouges mais tente de faire un point sur l'organisation générale des secours. Sa vocation n'est en aucun cas polémique mais strictement informative même si un certain nombre d'années sur le terrain des premiers secours peut avoir déformé ma vision de cette organisation si particulière.

Vous pouvez obtenir plus de détails, notamment sur les associations, en visitant le site [www.secourisme-pratique.com](http://www.secourisme-pratique.com) qui compte de nombreux articles sur des points délicats tels que la notion de protection civile ou les spécificités des organismes de secours.

Si malgré cela, des questions restent sans réponses ou si vous constatez des erreurs sur ce document n'hésitez pas à me contacter : [contact@secourisme-pratique.com](mailto:contact@secourisme-pratique.com)  
(Il y en a forcément ne serait-ce qu'en ce qui concerne l'orthographe que je sais parfois un peu approximative !)

*Version 12 Mise à jour du document : 03 septembre 2005 à 19h54*